

## PROCÈS-VERBAL

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

27 janvier 2016, 18 h

Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire, salle Nadia  
4675, rue Bélanger, Montréal (Québec) H1T 1C2

(Procès-verbal adopté le 9 mars 2016)

#### Présences :

Nom	Collège électoral	Poste
M <sup>me</sup> Micheline Ulrich	Membre indépendant – Gouvernance ou éthique	Présidente
M <sup>e</sup> Marlene Jennings	Membre indépendant – Ressources immobilières, informationnelles ou humaines	Vice-présidente
M <sup>me</sup> Sonia Bélanger	Président-directeur général	Présidente-directrice générale et secrétaire
M. Gérard Boismenu	Nomination – Universités	Administrateur
M. Jean Chartier	Membre observateur – Fondations	Administrateur
M. Bernard Circé	Membre indépendant – Gestion des risques, finance et comptabilité	Administrateur
M <sup>me</sup> Marie-Hélène Croteau	Membre indépendant – Protection de la jeunesse	Administratrice
M. Gérard Dufour	Membre indépendant – Vérification, performance ou gestion de la qualité	Administrateur
M. Éric Forget	Membre indépendant – Usager des services sociaux	Administrateur
M <sup>me</sup> Marie-Ève Giroux	Désignation – Conseil multidisciplinaire	Administratrice
M <sup>me</sup> Rinda Hartner	Désignation – Conseil des infirmières et infirmiers	Administratrice
M. André Lemieux	Membre indépendant – Santé mentale	Administrateur
M <sup>me</sup> Diane Morin	Nomination – Universités	Administratrice
D <sup>r</sup> Daniel Murphy	Désignation – Département régional de médecine générale	Administrateur
M <sup>me</sup> Janet Parento	Désignation – Comité des usagers du centre intégré	Administratrice
M. Jean Toupin	Membre indépendant – Réadaptation	Administrateur
M. Michael Udy	Membre indépendant – Réadaptation	Administrateur
M. Visal Uon	Désignation – Comité régional sur les services pharmaceutiques	Administrateur

#### Absence motivée :

Nom	Collège électoral	Poste
M <sup>me</sup> Andréia Bittencourt	Membre indépendant – Organismes communautaires	Administratrice

M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, préside la séance.

M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration, agit à titre de secrétaire de la séance.

M. Cédryc Viens, spécialiste en procédés administratifs au Bureau de la présidente-directrice générale, prend note des délibérations.

## **1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité**

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été transmis le 20 janvier 2016, par courrier électronique, aux administrateurs.

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été affichés le 20 janvier 2016 au siège de l'établissement, au lieu où se tient la séance, sur l'Intranet de l'établissement et sur le site Internet de l'établissement.

La majorité des administrateurs en fonction, dont le président ou le vice-président, sont présents. Il y a constatation du quorum.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'ouvrir la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 27 janvier 2016 à 18 h 35.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 27 janvier 2016, tel que déposé.

## **3. Période de questions du public**

Lors de chaque séance du conseil d'administration, une période d'au plus trente (30) minutes est allouée pour permettre aux personnes présentes de poser des questions. Cette période est fixée dans la première partie de l'ordre du jour. La procédure à suivre lors de la période de questions du public a été affichée le 20 janvier 2016 au siège de l'établissement, au lieu où se tient la séance, sur l'Intranet de l'établissement et sur le site Internet de l'établissement.

La personne qui désire poser une question doit s'inscrire sur une liste prioritaire. Cette inscription, accompagnée des renseignements requis, peut s'effectuer au plus tard trente (30) minutes avant la tenue de la séance ou par courrier électronique. M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente, constate qu'aucune question n'est inscrite sur la liste prioritaire.

Lorsque la liste prioritaire est épuisée, les personnes présentes sont invitées, à leur tour, à poser des questions. La personne qui désire prendre la parole doit alors signifier son intention au président en levant la main et en s'identifiant. Aucune personne ne souhaitant prendre la parole, M<sup>me</sup> Ulrich clôt la période de questions du public.

## **4. Rapport de la présidente du conseil d'administration**

M<sup>me</sup> Micheline Ulrich a souligné :

- sa participation, le 11 janvier 2016, à l'inauguration de la ressource intermédiaire (RI) Notre-Dame-de-la-Paix, en présence de M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale du CIUSSS, et M. Yves Bonneville, promoteur du projet. Seconde RI à voir le jour sur le territoire du Sud-Ouest-Verdun, ce projet de 25 millions de dollars bonifie l'offre de services d'hébergement pour les personnes en perte d'autonomie par l'ajout de 110 chambres. M<sup>me</sup> Ulrich a félicité les équipes du CIUSSS qui ont contribué à faire de ce projet un succès.
- sa participation à la première séance du comité de travail du conseil d'administration pour la visite d'agrément, dont le mandat est de s'assurer du respect des normes sur la gouvernance d'Agrément Canada.
- la tenue de rencontres individuelles avec les administrateurs, en décembre et en janvier, afin de connaître leurs attentes à titre de membres du conseil d'administration.
- sa participation à une rencontre avec M. Richard Legault, président du conseil d'administration du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, et M. Jean Landry, président du conseil d'administration du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal. Les présidents des conseils d'administration des autres établissements montréalais seront conviés à la prochaine rencontre prévue le 25 avril 2016.

## **5. Rapport de la présidente-directrice générale**

M<sup>me</sup> Sonia Bélanger a souligné :

- sa participation à une rencontre du comité aviseur antiterrorisme de Montréal, lequel coordonne la lutte

antiterrorisme sur le territoire montréalais et dont le but est d'améliorer l'état de préparation des intervenants face à d'éventuels attentats. Un protocole d'entente a été signé.

- sa participation à une rencontre téléphonique avec M<sup>me</sup> Julie Thompson, directrice du Bureau des substances contrôlées de Santé Canada, concernant la demande d'exemption pour les sites d'injection supervisée (SIS). M<sup>me</sup> Bélanger a rappelé que la mise en place des SIS fait partie des priorités montréalaises. Le projet avance bien : le CIUSSS complète présentement son dossier en lien avec Santé Canada.
- sa participation, le 22 janvier 2016, à la table des présidents-directeurs généraux des centres intégrés et des établissements non fusionnés de la région de Montréal. Elle a mentionné qu'une belle collaboration se dessine entre les établissements, lesquels poursuivent les mêmes objectifs de qualité, d'accessibilité et d'efficacité du réseau de la santé et des services sociaux.
- que le 26 janvier 2016, elle était invitée à titre de conférencière par le Collège canadien des leaders en santé (CCLS). Le CCLS est une association professionnelle nationale sans but lucratif vouée au développement, à la promotion, à l'avancement et à la reconnaissance de l'excellence en leadership dans le secteur de la santé. Dans une présentation ayant pour thème « Le leadership dans la mise en place d'une organisation de santé complexe », elle a partagé les derniers défis relevés par le CIUSSS ainsi que les grandes étapes de la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux.

## **6. Séance du conseil d'administration du 16 décembre 2015**

### 6.1 Adoption du procès-verbal

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 16 décembre 2015, tel que déposé.

### 6.2 Affaires découlant

#### 1) Règlement sur la procédure d'examen des plaintes

Le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes* a été adopté sous réserve de l'ajout d'une disposition favorisant la conciliation des parties. La nouvelle disposition a été approuvée par le conseil d'administration et le règlement est maintenant en vigueur.

#### 2) Réorganisation des services en déficience physique

M. Jean-Marc Potvin, président-directeur général adjoint, et M<sup>me</sup> Maryse St-Onge, directrice des programmes DI-TSA-DP, présentent ce point.

Des représentants des employés et des usagers ont soulevé certaines préoccupations concernant la réorganisation des services en déficience physique lors de la dernière séance du conseil d'administration. Cette vaste réorganisation était déjà en branle avant la création du CIUSSS. Ce dernier s'inscrit donc dans la continuité des actions entreprises avant le 1<sup>er</sup> avril 2015. Les préoccupations soulevées le 16 décembre 2015 sont légitimes et seront prises en considération. Les différents enjeux seront documentés afin de s'assurer d'une prise de décision optimale.

Une structure de gouvernance de projet composée d'un comité stratégique, d'un comité tactique et de six comités opérationnels a été mise en place. Chaque comité compte entre autres des représentants des usagers et des employés, et, dans certains cas, des médecins.

Dans le cadre de cette réorganisation, la communication revêt une importance particulière. Des rencontres sont d'ailleurs prévues avec le personnel, les syndicats et les partenaires externes afin de mieux expliquer la réorganisation, prendre acte des préoccupations et y répondre, préciser les scénarios envisagés. À cet égard, il importe de rappeler que toutes les décisions concernant la réorganisation des services en déficience physique ne sont pas encore prises, et ce, même si certaines hypothèses ont été partagées. Certaines décisions incontournables ont été prises, mais ce ne sont pas ces décisions qui suscitent le plus d'inquiétudes. En effet, certains ont supposé que le Centre de réadaptation Lucie-Bruneau allait fermer ses portes, ce qui n'est pas le cas. Il s'agit plutôt d'intégrer différents continuums en déficience physique afin de favoriser l'accessibilité, la continuité et la qualité des services. Le CIUSSS souhaite préserver et développer l'expertise du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau en matière de réadaptation axée sur l'intervention sociale.

## **7. Affaires du conseil d'administration et gouvernance**

### 7.1 Révision du Règlement de régie interne du conseil d'administration

## Résolution 2016-01-27-01

### Révision du Règlement de régie interne du conseil d'administration

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 6 du *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements* (RLRQ, c. S-5, r. 5) : Le conseil d'administration d'un établissement public peut adopter les règlements nécessaires pour l'exercice des responsabilités de l'établissement, et il doit adopter des règlements portant sur les points suivants, lorsqu'ils relèvent du champ d'activités de l'établissement :

1° sa régie interne; (...).

**ATTENDU QUE** lors de sa séance du 11 novembre 2015, le conseil d'administration a adopté le *Règlement de régie interne du conseil d'administration* de l'établissement, conçu par le ministère de la Santé et des Services sociaux dans un souci d'efficience.

**ATTENDU QU'**à la suite de validations complémentaires, le ministère de la Santé et des Services sociaux a transmis une version bonifiée du règlement type sur la régie interne du conseil d'administration, lequel a un caractère prescriptif.

**ATTENDU QUE** la Politique d'approvisionnement de l'établissement sera amendée conformément aux dispositions de la section 8 (signatures et institutions financières) du règlement type sur la régie interne du conseil d'administration.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter la version amendée du *Règlement de régie interne du conseil d'administration* du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, sous réserve d'ajustements mineurs n'altérant pas l'esprit du règlement :

- Article 3, définition q) : Ajout d'une mention en début de paragraphe : « Séance régulière – Une rencontre publique régulière ou d'information (...) »
- Article 26 : Ajout d'un paragraphe indépendant après le paragraphe h) : « Le comité de vérification est responsable de surveiller les fonctions liées au développement des ressources humaines et d'en faire rapport au conseil d'administration, et ce, jusqu'à la création d'un comité des ressources humaines. »
- Article 42 : Ajout d'un paragraphe avant le dernier paragraphe : « Le conseil d'administration doit prendre les mesures pour préserver en tout temps l'indépendance du commissaire local et du commissaire local adjoint aux plaintes et à la qualité des services dans l'exercice de leurs fonctions (art. 31, LSSSS). »
- Articles 52 et 56 : Retrait des paragraphes : « Comité des usagers (CU) (pour les établissements non fusionnés uniquement) »
- Articles 52 et suivants : Retrait des mentions : « Comité des usagers (CU) »
- Articles 65.1, 65.2 et 65.3 : Ajout d'une mention au début de chaque article : « Conformément à la Politique d'approvisionnement, (...) »
- Article 65.3 : Référence à l'article 65.2 plutôt qu'à l'article 71.2 : « Toute personne dûment autorisée selon le plan de délégation de signatures doit signer tout acte, document ou écrit dont l'engagement financier est inférieur à celui visé à 65.2. »
- Article 67.1 : Référence aux articles 65.1 à 65.3 plutôt qu'aux articles 70.1 à 70.3 : « Toute demande de paiement par transfert bancaire électronique, chèque ou autre doit être signée conjointement par deux (2) personnes dûment autorisées, dont au moins une est énumérée aux articles 65.1 à 65.3 et la deuxième pouvant être identifiée au plan de délégation de signatures. »

Cette version amendée du règlement entre en vigueur le 27 janvier 2016.

7.2 Soutien à la mise sur pied des comités des résidents

M. Jacques Couillard, directeur général adjoint soutien, administration et performance, présente ce point.

La *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (RLRQ, c. O-7.2) a mené à la création d'un comité des usagers du CIUSSS (article 60) qui est composé d'un membre de chacun des comités des usagers des établissements fusionnés et de cinq représentants des comités des résidents.

Le comité des usagers du CIUSSS est notamment responsable de coordonner les activités des 10 comités des usagers et des 23 comités des résidents qui continuent d'exercer leurs responsabilités au sein de chacun des établissements fusionnés et installations. Il fait également rapport au conseil d'administration.

Actuellement, tous les comités des usagers du CIUSSS sont en fonction. Du côté des comités des résidents, cinq comités ne sont pas constitués. L'article 209 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2) stipule qu'un établissement offrant des services à des adultes hébergés doit mettre sur pied, dans chacune des installations du centre, un comité des résidents.

#### **Résolution 2016-01-27-02**

##### **Soutien à la mise sur pied des comités des résidents**

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal détient la responsabilité d'assurer la mise sur pied des comités des résidents pour chacune des installations qui offrent des services à une clientèle hébergée.

**ATTENDU QUE** la présidente-directrice générale détient la responsabilité de favoriser le bon fonctionnement des comités des usagers et de tout comité des résidents.

**ATTENDU QUE** les centres d'hébergement Armand-Lavergne, Bruchési, du Manoir-de-l'Âge-d'Or, Émilie-Gamelin et Ernest-Routhier n'ont pas de comité des résidents actuellement en fonction.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** que le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal mandate Madame Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, pour assurer la mise sur pied des comités des résidents devant être constitués au sein de l'organisation.

#### **8. Qualité et sécurité des soins et services**

M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente, précise que ce point sera inscrit à l'ordre du jour de chaque séance du conseil d'administration. Il s'agit d'un rappel de la mission première du CIUSSS.

##### **8.1 Rapport du président du comité de vigilance et de la qualité**

M. André Lemieux, président du comité de vigilance et de la qualité, présente le rapport de la séance du comité de vigilance et de la qualité du 20 janvier 2016.

##### **1. Mandat et fonctionnement du comité de vigilance et de la qualité**

Le mandat et le fonctionnement du comité de vigilance et de la qualité (CVQ), de même qu'un extrait du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, ont été présentés aux membres du CVQ.

Le rôle et la composition étant bien circonscrits à l'article 49 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, aucune question ni aucun commentaire n'a été soulevé par les membres. Monsieur Jacques Couillard, directeur général adjoint soutien, administration et performance, à titre de personne-ressource, a présenté les fonctions et les règles de fonctionnement du CVQ.

Le mandat principal du CVQ porte sur le suivi des recommandations de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services (CLPQS), dans le cadre des plaintes reçues et traitées par l'établissement, et du Protecteur du citoyen. Il veille également à ce que le conseil d'administration s'acquitte de façon efficace de ses responsabilités en matière de qualité des services, notamment en ce qui concerne la pertinence, la qualité, la sécurité et l'efficacité des services dispensés, le respect des droits des usagers et le traitement diligent de leurs plaintes. Le CVQ se réunit à huis clos au moins quatre fois par année.

## 2. Mode de fonctionnement du Bureau de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services

Le fonctionnement du Bureau de la CLPQS a été présenté. Depuis la formation des CISSS et CIUSSS en avril 2015, les bureaux des commissaires locaux aux plaintes et à la qualité des services ont subi d'importants changements qui impliquent, entre autres, de diminuer le nombre de commissaires adjoints. Le modèle présenté par la CLPQS tient compte de ces changements. Il comporte une CLPQS et deux commissaires adjointes. Une commissaire adjointe est soutenue par deux délégués pour le Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire et les centres de réadaptation et la deuxième commissaire adjointe est soutenue par deux délégués, postes occupés de façon temporaire par deux commissaires adjointes en remplacement, pour les établissements suivants : les deux centres de santé et de services sociaux et les autres installations et organismes (Institut universitaire de gériatrie de Montréal, Hôpital chinois de Montréal, Institut Raymond-Dewar, résidences privées pour aînés, organismes communautaires et autres fonctions régionales).

Les plaintes sont transmises, pour le moment, à la CLPQS qui prend connaissance du dossier avant de les déléguer à ses commissaires adjointes.

Les médecins examinateurs font partie intégrante du CIUSSS et ont été reconduits dans leurs fonctions selon les mêmes modalités contractuelles, par voie de résolution, lors de la mise en place de la nouvelle gouvernance.

Étant donné que le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a plusieurs responsabilités régionales, le CVQ souligne que le CIUSSS a de fortes chances de recevoir une proportion plus importante de plaintes et insatisfactions par rapport aux autres CIUSSS de Montréal. En effet, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est responsable de la gestion des plaintes pour l'ensemble des résidences privées pour aînés et des organismes communautaires de l'île de Montréal. Il est mentionné que ceci comporte un risque d'atteinte à la réputation de l'établissement, car les médias risquent de comparer les établissements montréalais entre eux en oubliant de souligner le caractère distinctif du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

## 3. Rapport d'étape de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services

Un rapport d'étape pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 5 janvier 2016 a été présenté. Le rapport annuel d'activités 2015-2016 de la CLPQS ne comportera pas de tableau comparatif avec les années antérieures dû à la transition actuelle. Il a été convenu qu'en cours d'année, la CLPQS déposera au CVQ deux rapports d'étape (rapports *ad hoc*) pour permettre aux membres d'avoir une vision globale du suivi des plaintes et un rapport annuel d'activités.

Une première recommandation provenant du Protecteur du citoyen a été portée à l'attention du CVQ. Le résumé de la plainte porte sur l'insatisfaction à l'égard de l'information inexacte donnée au moment de l'inscription de l'enfant et sur les longs délais pour le début des services. Le premier volet de la plainte a déjà été corrigé par l'installation qui a fait l'objet de la plainte. Pour les délais d'attente, le Protecteur du citoyen demande que le CIUSSS établisse une stratégie visant à résorber les listes d'attente cumulées pour les services d'intervention comportementale intensive (ICI), à diminuer et ensuite maintenir l'attente pour que ces services soient dispensés dans un délai raisonnable. Un plan d'action doit être remis au plus tard le 31 mars 2016. Il a été convenu que la directrice adjointe du continuum DI-TSA, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> ligne, responsable du dossier, présente son plan d'action au CVQ.

## 4. Calendrier des rencontres

Deux rencontres ont été inscrites au calendrier, soit les 22 mars 2016 et 10 mai 2016.

### 8.2 Comité de gestion des risques

M. Jacques Couillard, directeur général adjoint soutien, administration et performance, présente ce point.

En vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), chaque établissement doit prévoir la formation d'un comité de gestion des risques (CGR). Ce comité joue un rôle essentiel dans la capacité de l'établissement à assurer aux usagers la prestation sécuritaire de services de santé et de services sociaux. Il a entre autres comme fonction de rechercher, de développer et de promouvoir des moyens visant à identifier et analyser les risques d'incident ou d'accident en vue d'assurer la sécurité des usagers.

La création du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal rend nécessaire la révision de la structure et du fonctionnement de son CGR. En effet, la diversité des clientèles et des activités du CIUSSS ainsi que la pluralité de ses points de services sont des facteurs importants qui changent la perspective dans laquelle le mandat du CGR doit être compris.

L'importance pour le CGR de garder un regard près du terrain afin d'assurer une proximité avec les différentes réalités et les contraintes déjà mentionnées fait en sorte qu'un seul comité ne pourrait à lui seul assumer le mandat. Ainsi, le modèle soumis propose la création de sous-comités de gestion des risques, soit un pour chaque direction programme, qui feront en sorte que le CGR du CIUSSS sera alimenté par les réalités de toutes les missions et de tous les programmes-services. Par ailleurs, afin de respecter le mandat du CGR et comme ce dernier ne possède pas l'expertise nécessaire, il est également prévu que le CGR crée, au besoin, des comités *ad hoc* qui auront comme mandat de procéder à l'analyse des événements sentinelles afin de proposer des mesures visant à en éviter la récurrence. Chacun de ces comités sera composé des personnes directement concernées par l'événement sous étude ainsi que des experts nécessaires à la compréhension de celui-ci.

La composition du CGR et de ses sous-comités a été revue à la lumière du Programme de formation sur le fonctionnement d'un comité de gestion de risque du ministère de la Santé et des Services sociaux, élaboré en 2012. Il est important de noter que le nombre limité de membres devrait permettre à chacun des sous-comités ainsi qu'au CGR de tenir des réunions régulières afin que leurs travaux restent pertinents et soient réalisés dans des délais acceptables.

Les propositions faites en lien avec la structure et le fonctionnement du CGR ont comme objectifs principaux de favoriser son bon fonctionnement et d'assurer qu'il soit alimenté par toutes les réalités du CIUSSS afin de lui permettre de remplir adéquatement son mandat.

Le conseil d'administration apporte des modifications aux règles de fonctionnement :

- Article VII : Clarification à l'effet que la prestation sécuritaire des soins et services s'inscrit dans une perspective de gestion intégrée des risques
- Article X : Intégration de l'organigramme du CGR à titre de document associé

### **Résolution 2016-01-27-03**

#### **Comité de gestion des risques**

**ATTENDU QUE** le plan d'organisation de tout établissement doit prévoir la formation d'un comité de gestion des risques.

**ATTENDU QUE** le nombre de membres de ce comité ainsi que ses règles de fonctionnement sont déterminés par règlement du conseil d'administration de l'établissement.

**ATTENDU QUE** la composition, les fonctions ainsi que les règles de fonctionnement du comité de gestion des risques sont en partie déterminées par le *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, adopté par le conseil d'administration le 11 novembre 2015 (Résolution 2015-11-11-01).

**ATTENDU QUE** la création du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal rend nécessaire la révision de la structure et du fonctionnement de son comité de gestion des risques afin de tenir compte de la diversité de ses clientèles et de ses activités ainsi que de la pluralité de ses points de services.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter les Règles de fonctionnement du comité de gestion des risques du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, sous réserve de la clarification que la prestation sécuritaire des soins et services s'inscrit dans une perspective de gestion intégrée des risques. Ces règles de fonctionnement entrent en vigueur le 27 janvier 2016.

## **9. Ressources humaines**

### **9.1 Nomination de la responsable des services de sage-femme**

M<sup>me</sup> Lesley Hill, directrice du programme jeunesse, présente ce point.

#### Résolution 2016-01-27-04

##### Nomination de la responsable des services de sage-femme

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 208.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2) : Une responsable des services de sage-femme doit être nommée par tout établissement qui exploite un centre local de services communautaires où exercent des sages-femmes.

**ATTENDU QUE** le contrat de Madame Selvi Annoussamy viendra à échéance le 27 mai 2016 et que celui-ci stipule qu'il se renouvelle à son échéance, sauf avis contraire du conseil d'administration transmis à la sage-femme au moins 90 jours avant la date d'expiration du contrat ou de son renouvellement.

**ATTENDU** les modifications souhaitées au contrat de Madame Annoussamy pour porter la semaine des activités professionnelles à 35 heures, conformément au Cadre de référence pour le déploiement des services de sage-femme au Québec du ministère de la Santé et des Services sociaux.

##### Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- de nommer Madame Selvi Annoussamy à titre de responsable des services de sage-femme du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, conformément au contrat de services (contrat régulier de 35 heures par semaine). Cette nomination prend effet le 1<sup>er</sup> février 2016 et se termine le 31 janvier 2018.
- d'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

#### 10. Réglementation, politique et procédure

##### 10.1 Révision du Règlement de régie interne du conseil des sages-femmes

M<sup>me</sup> Lesley Hill, directrice du programme jeunesse, présente ce point.

#### Résolution 2016-01-27-05

##### Révision du Règlement de régie interne du conseil des sages-femmes

**ATTENTU QU'**en vertu de l'article 225.5 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2) : « Le conseil des sages-femmes peut adopter des règlements concernant sa régie interne, la création de comités et leur fonctionnement ainsi que la poursuite de ses fins. Ces règlements entrent en vigueur après avoir été approuvés par le conseil d'administration. »

**ATTENDU QUE** le 9 septembre 2015, les membres du conseil des sages-femmes ont tenu leur assemblée générale annuelle au cours de laquelle ils ont entre autres adopté une version amendée du *Règlement de régie interne du conseil des sages-femmes*.

**ATTENDU QUE** la version amendée du *Règlement de régie interne du conseil des sages-femmes* reflète la nouvelle réalité du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et présente un ajustement de la composition du comité exécutif du conseil des sages-femmes.

Sur recommandation de l'assemblée générale des membres du conseil des sages-femmes, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter la version amendée du *Règlement de régie interne du conseil des sages-femmes* du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Cette version amendée du règlement entre en vigueur le 27 janvier 2016.

#### 11. Affaires médicales, dentaires et pharmaceutiques

##### 11.1 Stage en adaptation de Docteure Élisabeth Béchard

#### Résolution 2016-01-27-06

##### Stage en adaptation de Docteure Élisabeth Béchard

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter le stage en adaptation de Docteure Elizabeth Béchard à l'installation de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'accepter le stage en adaptation de Docteure Elizabeth Béchard à l'installation de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal du 8 février 2016 au 30 avril 2016.

11.2 Nomination des résidents de l'installation de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal

**Résolution 2016-01-27-07**

**Nomination des résidents de l'installation de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le conseil d'administration d'un établissement, relié par contrat d'affiliation à une université conformément à l'article 110, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation postdoctorale dans un centre exploité par l'établissement.

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la nomination des résidents de l'installation de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'accepter la nomination des résidents de l'installation de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal :

**Nomination de résidents en médecine spécialisée (R6)**

D<sup>re</sup> Audrey Monastesse (R6) du 2015-12-14 au 2016-01-10

D<sup>re</sup> Mélissa Ouellette (R6) du 2016-01-11 au 2016-02-07

**Nomination d'un résident en gérontopsychiatrie**

D<sup>re</sup> Cynthia Bellavance (R6) du 2016-01-11 au 29-04-2016

11.3 Départ à la retraite de Docteur Marc-André Jacques, médecin de famille

**Résolution 2016-01-27-08**

**Départ à la retraite de Docteur Marc-André Jacques, médecin de famille**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 254 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le médecin qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 255 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, malgré l'article 254 de cette même loi, le conseil d'administration peut autoriser un médecin à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux offerts à la population desservie par ce centre.

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter le départ à la retraite de Docteur Marc-André Jacques, médecin de famille, de l'installation de l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal, à compter du 11 avril 2015.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** :

- d'accepter le départ à la retraite de Docteur Marc-André Jacques, médecin de famille, de l'installation de l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal, à compter du 11 avril 2015;
- de remercier Docteur Marc-André Jacques pour sa contribution au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

## **12. Affaires cliniques**

12.1 Nomination d'un membre substitut du comité d'éthique de la recherche conjoint destiné aux centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement

M<sup>me</sup> Diane Morin, administratrice du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, est membre substitut du comité d'éthique de la recherche conjoint destiné aux centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement. Pour cette raison, elle se retire des discussions en lien avec ce point.

### **Résolution 2016-01-27-09**

#### **Nomination d'un membre substitut du comité d'éthique de la recherche conjoint destiné aux centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement**

**ATTENDU** la création, en 2006, du comité d'éthique de la recherche conjoint destiné aux centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement par le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de Montréal, le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle Pavillon du Parc (Outaouais) et le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Mauricie et du Centre-du-Québec – Institut universitaire.

**ATTENDU QUE** conformément aux règles de fonctionnement du comité d'éthique de la recherche conjoint destiné aux centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement, l'établissement doit nommer les membres qui composent le comité.

**ATTENDU QUE** la candidature proposée est conforme aux règles de fonctionnement du comité d'éthique de la recherche conjoint destiné aux centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement.

**ATTENDU QUE** conformément aux règles de fonctionnement du comité d'éthique de la recherche conjoint destiné aux centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement, le mandat des membres du comité est de deux ans et est renouvelable.

Sur recommandation du comité de suivi du comité d'éthique conjoint, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de nommer Madame Marie-Josée Drolet, ergothérapeute, éthicienne et professeure au Département d'ergothérapie de l'Université du Québec à Trois-Rivières, en tant que membre versé en éthique, pour un mandat de deux ans, soit jusqu'au 9 décembre 2018 (membre substitut).

12.2 Rapport annuel d'activités 2014-2015 du comité d'éthique de la recherche conjoint destiné aux centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement

M<sup>me</sup> Diane Morin, administratrice du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, est membre substitut du comité d'éthique de la recherche conjoint destiné aux centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement. Pour cette raison, elle se retire des discussions en lien avec ce point.

Le rapport annuel d'activités 2014-2015 du comité d'éthique de la recherche conjoint destiné aux centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (CRDITED) présente le mandat du comité, ses règles et pouvoirs et les CRDITED qui lui sont affiliés par entente de délégation. Il rappelle notamment la composition du comité au 31 mars 2015, le nombre de rencontres tenues au cours de l'année ainsi que le nombre de projets soumis pour une première demande d'évaluation de l'éthique de la recherche. De plus, le rapport présente les résultats financiers au 31 mars 2015 et les prévisions budgétaires pour l'année 2015-2016.

Le conseil d'administration convient de transmettre une lettre de remerciement au comité d'éthique de la recherche conjoint destiné aux CRDITED pour la production du rapport annuel d'activités 2014-2015.

Le conseil d'administration prend acte des principales difficultés éthiques soulevées dans le rapport annuel d'activités. À cet égard, aucune mesure corrective ni aucun plan d'action n'est mis de l'avant dans le rapport annuel d'activités pour répondre à ces difficultés. Dans une optique d'amélioration continue de la reddition de compte, le conseil d'administration suggère au comité d'inclure ce type d'information dans son prochain rapport.

#### **Résolution 2016-01-27-10**

#### **Rapport annuel d'activités 2014-2015 du comité d'éthique de la recherche conjoint destiné aux centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement**

**ATTENDU** la création, en 2006, du comité d'éthique de la recherche conjoint destiné aux centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement par le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de Montréal, le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle Pavillon du Parc (Outaouais) et le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Mauricie et du Centre-du-Québec – Institut universitaire.

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal doit prendre acte du rapport annuel d'activités 2014-2015 du comité d'éthique de la recherche conjoint destiné aux centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement et autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel d'activités 2014-2015 du comité d'éthique de la recherche conjoint destiné aux centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement et d'autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

12.3 Entente entre le Centre hospitalier universitaire Ste-Justine et l'établissement : Plateforme A.I.D.E.

M<sup>me</sup> Lesley Hill, directrice du programme jeunesse, présente ce point. Elle précise que la Fondation Lucie et André Chagnon finance ce projet pilote, lequel fera l'objet d'une évaluation et d'un suivi particulier.

Un administrateur soulève une préoccupation quant à la capacité du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal à offrir les services de première et deuxième lignes aux personnes identifiées via la plateforme A.I.D.E.

#### **Résolution 2016-01-27-11**

#### **Entente avec le Centre hospitalier universitaire Ste-Justine : Plateforme A.I.D.E.**

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement multivocationnel dont la mission élargie est d'assurer des services de santé et des services sociaux de proximité et en continuité et de favoriser l'accès aux services pour la population tout en contribuant à l'amélioration de la qualité et de la sécurité de ces services.

**ATTENDU QUE** le Centre hospitalier universitaire Ste-Justine est un établissement de santé qui a pour mission d'exploiter un centre hospitalier universitaire offrant notamment des services spécialisés et ultraspecialisés à la clientèle mère enfant, qu'il développe une expertise nécessaire à l'amélioration des services dispensés à la population et qu'il a des missions d'enseignement et de recherche.

**ATTENDU QUE** les parties ont une responsabilité à l'égard d'une offre de services intégrés qui correspondent aux besoins de la population du territoire et qu'ils doivent conséquemment rendre accessibles un ensemble d'interventions et de services à proximité des milieux de vie, assurer leur prise en charge de même que leur accompagnement tout en assurant la hiérarchisation des services de première, de deuxième et de troisième ligne.

**ATTENDU QUE** le Centre hospitalier universitaire Ste-Justine a mis en place le Centre intégré du réseau en neuro-développement de l'enfant (ci-après appelé « CIRENE »), dont la mission est d'améliorer l'accès ainsi qu'accélérer l'évaluation diagnostique et l'orientation vers le réseau pour la prise en charge des patients.

**ATTENDU QUE** les objectifs de ce projet, notamment via CIRENE, visent, entre autres, à développer un continuum de services entre les partenaires du réseau de la santé et des services sociaux et à standardiser les pratiques d'orientation et d'évaluation des enfants atteints de problèmes neurodéveloppementaux.

**ATTENDU QUE** le Centre hospitalier universitaire Ste-Justine a conclu une entente de licence avec Total Child Health Inc. concernant le logiciel Child Health and Development Interactive System (« CHADIS »), appelé la plateforme A.I.D.E. (Aide interactive au développement de l'enfant) au Centre hospitalier universitaire Ste-Justine.

**ATTENDU QUE** le Centre hospitalier universitaire Ste-Justine désire autoriser spécifiquement le programme jeunesse du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et ses professionnels des installations du Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance et du Centre de santé et de services sociaux du Sud-Ouest-Verdun ainsi que de la clinique de santé de l'installation du Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire à utiliser la plateforme A.I.D.E dans leurs installations.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- d'adopter l'entente avec le Centre hospitalier universitaire Ste-Justine sur la plateforme A.I.D.E., dans le cadre du projet du Centre intégré du réseau en neuro-développement de l'enfant (CIRENE);
- d'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

M. Éric Forget, administrateur du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, quitte la séance à 19 h 55.

12.4 Entente de collaboration avec le Centre hospitalier de l'Université de Montréal sur la pratique sage-femme en centre hospitalier

M<sup>me</sup> Lesley Hill, directrice du programme jeunesse, présente ce point.

Le Cadre de référence pour le déploiement des services de sage-femme au Québec, produit en mars 2015, prévoit que « selon les articles 259.10 et 530.78.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), l'établissement qui offre des services de sage-femme peut conclure une entente avec un centre hospitalier afin de permettre aux sages-femmes d'y pratiquer des accouchements et de poser tous les autres actes qui peuvent être requis dans les circonstances. »

Le ministère de la Santé et des Services sociaux souhaite que ce choix soit offert à toutes les femmes suivies par des sages-femmes et demande que tout établissement offrant des services de sage-femme signe une telle entente avec au moins un centre hospitalier.

#### **Résolution 2016-01-27-12**

**Entente de collaboration avec le Centre hospitalier de l'Université de Montréal sur la pratique sage-femme en centre hospitalier**

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a été identifié par le ministère de la Santé et des Services sociaux conformément à l'article 347 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2) ou qu'il est réputé avoir été ainsi identifié en application des dispositions de l'article 66 de la *Loi sur les sages-femmes* (RLRQ, c. S-0.1).

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a conclu un contrat de services avec au moins une sage-femme, le tout conformément aux articles 259.2 et suivants de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (anciennement le Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance) et le Centre hospitalier de l'Université de Montréal désirent poursuivre l'entente débutée en 2002 conformément à l'article 259.10 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* afin de permettre aux sages-femmes avec qui le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a conclu un contrat, de pratiquer au Centre hospitalier de l'Université de Montréal des accouchements et de poser tous les autres actes qui peuvent être requis dans les circonstances.

**ATTENDU QUE** l'entente de collaboration a été révisée par les parties et est conforme aux orientations du Cadre de référence pour le déploiement des services de sage-femme au Québec du ministère de la Santé et des Services sociaux, produit en mars 2015.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- d'adopter l'entente de collaboration avec le Centre hospitalier de l'Université de Montréal sur la pratique sage-femme en centre hospitalier;
- d'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

**12.5 Modification de la liste des signataires autorisés pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec**

D<sup>re</sup> Julie Lajeunesse, directrice des services professionnels, présente ce point. Elle souligne que le conseil d'administration avait demandé, lors de sa dernière séance, qu'un registre des signataires autorisés pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec lui soit déposé.

**Résolution 2016-01-27-13**

**Modification de la liste des signataires autorisés pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec**

**ATTENDU QUE** la Régie de l'assurance maladie du Québec a récemment modifié certains codes d'établissement pour la facturation des médecins.

**ATTENDU QU'**à la suite de ces modifications, la liste des signataires autorisés pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal doit être mise à jour afin d'être transmise à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

**ATTENDU QUE** la mise à jour de cette liste permettra de poursuivre l'harmonisation du processus de suivi de la facturation pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver la version modifiée de la liste des signataires autorisés du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

**13. Questions diverses**

M<sup>me</sup> Marie-Ève Giroux, administratrice du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal désignée par et parmi les membres du conseil multidisciplinaire, souligne sa participation à une rencontre des cadres de l'organisation le 25 janvier 2016. Elle souligne la qualité des présentations faites lors de cette rencontre et des communications entre la haute direction et les cadres.

**14. Prochaine séance du conseil d'administration**

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra le mercredi 9 mars 2016, à 18 h, au 4675, rue Bélanger, à Montréal.

**15. Brève discussion à huis clos**

Une brève discussion à huis clos a eu lieu.

**16. Levée et fin de la séance du conseil d'administration**

L'ordre du jour étant épuisé, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de lever la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 27 janvier 2016 à 20 h 05.

*(Original dûment autorisé)*

\_\_\_\_\_  
M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente

*(Original dûment autorisé)*

\_\_\_\_\_  
M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, secrétaire